

EMBARGO JEUDI 07.03.2024 – 10h

Communiqué de presse Sécurité routière - bilan routier 2023

Le bilan routier de l'année 2023 fait état d'une constante augmentation du nombre d'accidents de circulation avec blessés et tués ces dix dernières années. Cinq personnes ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises. L'année écoulée a été marquée par une amélioration du comportement des conducteurs en ce qui concerne la conduite sous l'influence de l'alcool. Néanmoins, les cas dits de chauffards sont les plus élevés jamais enregistrés depuis l'introduction de Via Sicura.

Comme chaque année, la police neuchâteloise communique son bilan routier au travers de différentes thématiques, telles que l'accidentologie, les comportements des usagers et les infractions de vitesse, notamment. Ce bilan permet une vision comparative de la situation en matière de sécurité routière dans notre canton. Présenté dans le cadre d'une conférence de presse, ce bilan est l'occasion d'explicitier les actions entreprises par la police neuchâteloise pour améliorer la sécurité et aborde également les nouveautés en matière de loi sur la circulation routière.

Accidents de circulation ; constante augmentation

Depuis 2013, nous constatons une évolution constante des accidents de la circulation avec blessé.e.s et tué.e.s sur les routes neuchâteloises. Il faut remonter à l'année 2006 pour trouver un nombre plus élevé d'accidents ayant entraîné des blessures.

Pour 2023, la police neuchâteloise a enregistré **398 accidents** de circulation avec dommages corporels qui ont fait au total **471 blessé.e.s et cinq tué.e.s**. Nous déplorons sept accidents supplémentaires et deux tué.e.s de plus qu'en 2022.

Les principales causes des accidents sont le comportement des conducteurs (vitesse, refus de priorité, inattention, etc.) suivi de l'inaptitude à la conduite (alcool, drogue, fatigue, etc.).

Conduite sous influence ; tendance à la baisse

La police neuchâteloise a procédé à **13'388** contrôles des usagers au moyen de l'éthylotest. **529** personnes étaient positives (3.95 %), dont **106** lors d'accidents et **423** sans accident (contrôles de routine). En 2022, **579** personnes avaient été testées positives.

S'agissant des ivresses au volant, les hommes sont surreprésentés par **83%** contre **17%** pour les femmes, sachant que la répartition hommes-femmes pour les détenteurs de permis de conduire dans le canton de Neuchâtel est de respectivement **53%** et **47%**.

195 personnes ont été testées positives aux stupéfiants, alors qu'elles circulaient sur la voie publique. **17** ont été détectées lors d'accidents de circulation. La conduite sous l'effet de médicaments représente **un** cas sans accident et **trois** lors d'un accident.

Contrôles de vitesse au moyen de radars fixes et semi-stationnaires ; un véhicule sur 300 était en infraction

Un peu plus de **42 millions** de véhicules ont été mesurés par les radars fixes et semi-stationnaires de nos infrastructures routières. **140'963 amendes** d'ordre et **1'280 dénonciations** ont été infligées. Ajoutons que **11** automobilistes ont « brûlé » des feux rouges devant des radars fixes.

Contrôle de vitesse par des radars mobiles ; taux d'infraction en diminution

1'553 contrôles ont été effectués par du personnel dans le terrain, mesurant ainsi plus de **906'126** véhicules. Sur ce nombre **5.47%** étaient en infraction, ce qui a eu pour résultat l'établissement de **1'437** procès-verbaux de dénonciation et **48'107** amendes d'ordre.

Le taux d'infractions sur la route est donc en baisse par rapport à 2022. Néanmoins, si globalement ce taux est en diminution, **les cas Via Sicura sont en augmentation**. En 2023, nous déplorons **17** cas d'infractions importantes à la circulation routière dont le conducteur est qualifié de chauffard, représentant une augmentation de neuf cas par rapport à 2022. Cela constitue le nombre de délits le plus élevé depuis l'introduction de la loi en 2012, dont la moyenne annuelle est de **8,4** cas. Dans ces délits de chauffards impliquant exclusivement des hommes, **deux** sont le fait de motards et **15** d'automobilistes.

Nouvelles règles sur la circulation routière en 2024

À partir du 1^{er} avril, les vélos électriques dits rapides (jusqu'à 45km/h) et mis en circulation dès cette date devront être équipés d'un compteur de vitesse ; ceux qui sont déjà immatriculés disposent d'un délai jusqu'au 1^{er} avril 2027 pour s'équiper.

Le permis de conduire en papier bleu ne sera plus valable à partir du 31 octobre 2024. Les personnes encore en possession d'un tel document sont invitées à l'échanger dès maintenant auprès du service cantonal des automobiles contre le permis format carte de crédit.

Perspectives 2024

Une prévention accrue et une présence visible des patrouilles de la police neuchâteloise sur les axes routiers du canton, en plus des contrôles ordinaires, devraient contribuer à inverser favorablement la courbe des statistiques en matière d'accidents avec lésions corporelles.

Contact :

**Police neuchâteloise, secteur communication et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00.**

Neuchâtel, le 07 mars 2024